

**CONVENTION CADRE
DE L'O.M.S.
DE LUTTE ANTI TABAC
(C.C.L.A.T.)**

***HISTORIQUE , CONTENU
&
PERSPECTIVES***

QU'EST CE QUE LA CONVENTION-CADRE ?

- 1^{er} Traité International de Santé Publique Contre une Drogue Licite
- Adopté à l'unanimité en Mai 2003 par les 192 Etats Membres de l'O.M.S.
- En réponse à l'épidémie tabagique mondiale

OBJECTIF DE LA C.C.L.A.T.

Protéger les générations présentes et futures

Contre les effets dévastateurs :

- de la Consommation Tabagique
- de l'Exposition à la fumée de tabac

Aux plans

- sanitaire,
- social,
- environnemental
- et économique.

OBJECTIFS DE LA C.C.L.A.T.

Compléter ou Susciter les Actions de Lutte Anti-Tabac

Encourageant la Primauté de la Santé sur le Commerce

Stratégies :

- de Réduction de la Demande +++ *reposant sur des données probantes*
- de Réduction de l'Offre

A L'ORIGINE : «3 FACTEURS

- Explosion de la Fréquence du Cancer du Poumon et des Maladies Tobacco-Induites > 1970-1990 :
- 1- **Pouvoirs Publics : Dépenses excessives en frais de santé**
 - 2- **Société Civile : Sensibilisation**

A L'ORIGINE : «3 FACTEURS

- DEPENDANCE A LA NICOTINE

- *Masqué par l'Industrie du Tabac*

3- Atteinte à la Liberté individuelle

- MISE EN CAUSE DU TABAGISME PASSIF
DANS LA SURVENUE DE CANCERS, etc.

4- Droit à la protection individuelle,
revendiqué par Société Civile, Juristes,
Professionnels de Santé, etc :

ORIGINE DE LA CCLAT

“La CCLAT n’est pas une convention ordinaire. Elle représente potentiellement un mouvement pour la santé publique .”

- **Dr Brundtland, Directrice Générale de l’OMS Organisation Mondiale de la Santé, 1999**

SITUATION TABAGIQUE MONDIALE

- Epidémie : 1 Adulte sur 3 est fumeur
- Dramatique : Tabac
 - * Est la 1^{ère} Cause de décès évitables
 - * *6 Millions de décès en 06 (=1/10)*
 - * *tue 1 fumeur régulier sur 2*
 - * *tue 1 non fumeur exposé sur 10?*
- *Projections Alarmantes à court terme*

« L'ESPRIT » DU TRAITE

- *CCLAT : Traité multilatéral (entre 192 Etats)*
- *Négociation Par Consensus qui appelle une coopération en vue :*
 - 1-réaliser des objectifs dans les grandes lignes*
 - 2- D'aboutir à des accords sur des questions importantes*
 - 3- négocier des protocoles pour atteindre des accords sur des sujets plus spécifiques.*

Cette approche a été utilisée pour débattre d'autres questions globales telles que le changement climatique.

STRUCTURE DE LA C.C.L.A.T.

- Préambule : séries d'alinéas constituant l'exposé des motifs et le but du traité
- Introduction : Article 1 à 5
 - art 1 : définitions
 - art 2 : Relation CCLAT - autres Traités
 - art 3 : Objectifs
 - * Réduire la Prévalence Tabagique;
 - * Réduire l'exposition à la fumée de tabac.

STRUCTURE DE LA CCLAT : INTRODUCTION (SUITE)

- Art 4 : Principes Directeurs

Mesures gouvernementales suggérées aux Parties pour atteindre les objectifs : large information sur la nocivité, etc.

- art 5 : Obligation

- * Vise les Institutions et les Politiques
- * ENGAGEMENT à la prise de Politiques et de Mesures Nationales visant à promouvoir l'Objectif de la CCLAT

C.C.L.A.T. : MESURES DE REDUCTION DE LA DEMANDE

- Art 6 : Mesures Financières et Fiscales (la + efficace)

L'augmentation des taxes sur les produits de tabac est *encouragée* :

« chaque Partie doit tenir compte de ses objectifs nationaux de santé en ce qui concerne la lutte antitabac lorsqu'elle formule sa politique de taxation et de prix.

C.C.L.A.T. : MESURES DE REDUCTION DE LA DEMANDE

-Art 7 à 15: Mesures non Financières

- * Art 8 : Protection contre l'Exposition à la Fumée de Tabac (recommandée)
- * Art 9 : Règlementat° des produits du tabac relative à leur composition et à leurs émissions : directives / tests et analyses
- * Art 10 : Règlementat° des informat° sur les produits du tabac

C.C.L.A.T. : MESURES DE REDUCTION DE LA DEMANDE.

- Art 11:

- * Messages Sanitaires Très Visibles**

- * Etiquetages Trompeurs Interdits**

- Art 12 : Educat° & Informat° du Public

- Art 13 : Publicité, Promotion, Parrainage

- * Interdiction ssi compatible à législat°**

- * Restrict° avec Mesures Minimales**

- * Délai de Mise en Oeuvre**

C.C.L.A.T. : MESURES DE REDUCTION DE LA DEMANDE.

- Art 14 : Mesures relatives à la Dépendance et au Sevrage tabagique.
- Art 15 : Commerce Illicite
 - * Tracabilité, vente nationale exclusive, etc;
 - * Sanctions et recours appropriés, licenses.

Art 16 : Vente Interdite (à notifier)

- * aux Mineurs
- * par les Mineurs

C.C.L.A.T. : MESURES DE REDUCTION DE L'OFFRE

- Art 17: Appui aux activités de Substitut^o.
Fonds d'appui à participation volontaire)
- Art 18 : Protection de l'Environnement
et de la Santé des Travailleurs.

Art 19 : Responsabilité Pénale et Civile
y compris l'Indemnisation.

*Effets sanitaires de l'exposit^o et de la
consommat^o

* Assistance juridique, Jurisprudence

MESURES VISANT A OPTIMISER LA CCLAT

- Art 20 à 22: RECHERCHE, COOPERATION ET ECHANGE D'INFORMATION
- Soutien des activités de recherche
- Coordination régionale
- Coopérat° avec l'O.M.S. et autres OIG
- Notificat° d'Informat° Spécifiques à CDP
- Coopérat° pour le Renforcement des Capacités utiles à Mise en Œuvre CCLAT

C.C.L.A.T. : MESURES VISANT A SA MISE EN OEUVRE .

- **Art 23 à 24: CONFERENCE DES PARTIES
& SECRETARIAT DE LA CCLAT**
- **Art 25 à 38: QUESTIONS JURIDIQUES ET
DE PROCEDURE RELATIVES AU
FONCTIONNEMENT DU TRAITE /**
 - Modalités d'Adhésion,
 - Modalité d'entrée en vigueur: 40 RATIFICAT°
 - Règlement des différends

C.C.L.A.T. : SON ADOPTION

Approuvée par les États Membres de l'OMS **en Mars 2003** , après 6 sessions de Négociation Intergouvernementale

Adopté à l'unanimité par les 192 États Membres de l'OMS lors de la 56ème Assemblée Mondiale de la Santé en **mai 2003**.

BILAN DE L'ENGAGEMENT DES ETATS VIS-À-VIS DE LA CCLAT

	SIGNATURE	RATIFICATION
ALGERIE		
AFRIQUE (n=45)		
TOTAL (n=192)		

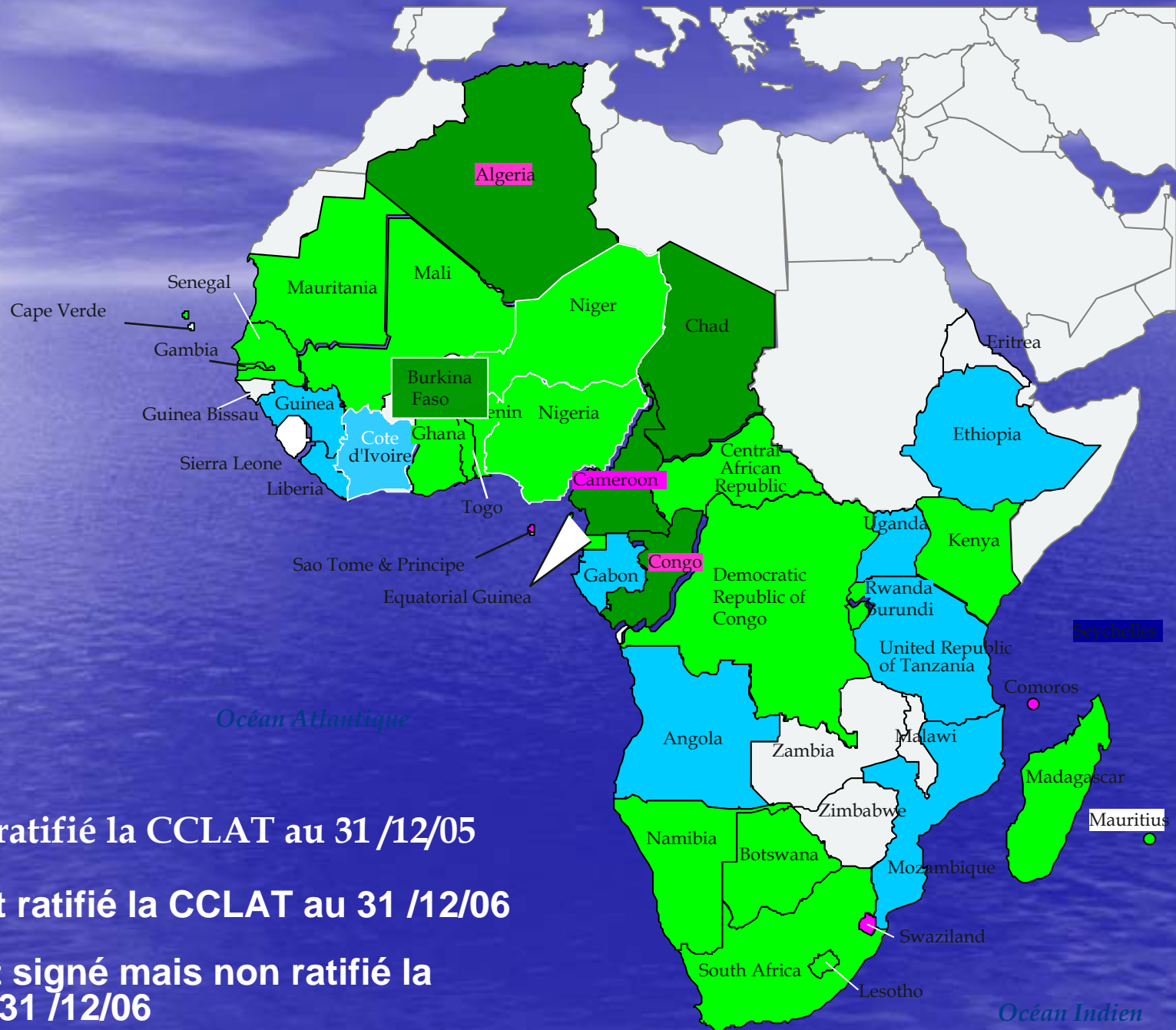
BILAN DE L'ENGAGEMENT DES ETATS VIS-À-VIS DE LA CCLAT

	SIGNATURE	RATIFICATION
ALGERIE	20/06/2003	
AFRIQUE (n=45)	39 (85%)	
MONDE (n=192)	168 (86%)	

BILAN DE L'ENGAGEMENT DES ETATS VIS-À-VIS DE LA CCLAT

	SIGNATURE	RATIFICATION
ALGERIE	20/06/2003	30/06/2006
AFRIQUE (n=45)	39 (85%)	30 (67%)
MONDE (n=192)	168 (86%)	

CND CFFRO



■ Pays ayant ratifié la CCLAT au 31 /12/05

■ Pays ayant ratifié la CCLAT au 31 /12/06

■ Pays ayant signé mais non ratifié la CCLAT au 31 /12/06

BILAN DE L'ENGAGEMENT DES ETATS VIS-À-VIS DE LA CCLAT

	SIGNATURE	RATIFICATION
ALGERIE	20/06/2003	30/06/2006
AFRIQUE (n=45)	39 (85%)	30 (67%)
MONDE (n=192)	168 (86%)	146 (76%)

- Entrée en vigueur le 27 Février 2005
(40^{ème} instrument)

MISE EN ŒUVRE DE LA CCLAT

- art 5 : Engagement de l'Etat-Partie à la mise en place de Politiques et de Mesures Nationales visant à promouvoir l'Objectif de la CCLAT
- 1^{ère} Etape : Mise en place par l'Etat
 - du Cadre Juridique
 - du Cadre Institutionnel

MISE EN ŒUVRE DE LA CCLAT

CADRE JURIDIQUE

- Mettre la loi Nationale en Conformité
- Elaborer des dispositions spécifiques au contexte national
 - * Modalité de Taxation et fixation des prix
 - * Prévention du commerce illicite
 - * Protection des Enfants, Illétrés, etc
- Prévoir et suivre les décrets d'Application

MISE EN ŒUVRE DE LA CCLAT

CADRE INSTITUTIONNEL

- Identifier par type de dispositions les Structures
 - * d'Application
 - * de suivi - évaluation
 - * d'Information-Education-Sensibilisation
- Mise en place d'une Structure Multi Sectorielle pérenne de coordination et d'actions dotée d'un budget & d'un personnel à tps plein.

C.C.L.A.T. : ROLE DU PAYS

- CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE
- ANALYSE SITUATIONNELLE
- PLAN NATIONAL D' ACTIONS
- PARTENARIAT
- MOBILISATION DES RESSOURCES
- RAPPORT PERIODIQUE DES SUIVIS, EVALUATIONS & SURVEILLANCE .

C.C.L.A.T.: ROLE D'O.M.S.- AFRO

- AIDE TECHNIQUE ET JURIDIQUE
- RENFORCEMENT DES CAPACITES
- FORMATION CONTINUE ANTI-TABAC
- AIDE A L'ELABORATION DES PROGRAMMES
- MOBILISATION DES RESSOURCES
- PLAIDOYER POUR LE RELEVEMENT DES TAXES PAR LES INSTITUTIONS REGIONALES
- COLLABORATION INTERNATIONALE

C.C.L.A.T.: ROLE D'O.M.S.- H.Q.

- Conformément à la décision de C.D.P.
- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ONG
- APPUI FINANCIER AU GROUPE D'ETUDES SUR LES CULTURES DE SUBSTITUTION
- ABRITE LE SECRETARIAT PERMANENT
- APPUI ET RENFORCE « INITIATIVE POUR UN MONDE SANS TABAC »

C.C.L.A.T.: ROLE D'O.M.S.- H.Q.

SOLLICITE L'O.N.U. (ECOSOC) POUR

- ADOPTION D'UNE RESOLUTION
- FACILITATION A L'ACCES AUX RESSOURCES AUX BENEFICES DE LA LUTTE ANTI-TABAC
- INTENSIFICATION DES ACTIVITES ANTI-TABAC DE L'O.N.U.

CONFERENCE DES PARTIES

- ORGANE SUPREME EN CHARGE DE CCLAT
- COMPOSEE DES 146 ETATS MEMBRES
- DOTE D'UN SECRETARIAT PERMANENT
- A PRIS DES DIRECTIVES SPECIFIQUES :

APPUI A ELIGIBILITE AU FINANCEMENT DES
ACTIVITES ANTI-TABAC PRES DES INSTITUTIONS
FINANCIERES INTERNATIONALES

ACCORDER AU TABAGISME PASSIF (art8)

LE + HAUT RANG DE PRIORITE

CONFERENCE DES PARTIES

Afin de mieux protéger la santé humaine, les Parties sont encouragées à **appliquer des mesures allant au-delà des dispositions de la Convention et de ses protocoles**/...

CONFERENCE DES PARTIES

RIEN dans cette Convention,
n'empêche une **Partie**
d'imposer des restrictions
plus sévères si elles sont
compatibles avec ses dispositions
nationales et conformes au droit
international.

C.C.L.A.T. ET ROLES DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Source Respectée et Fiable d'Informations

- Au niveau individuel : consultations, etc..
- Au niveau Associatif : Conférence, Films éducatifs, interventions médiatisées

- Sur les aspects techniques : épidémio, sanitaires, etc

*Sur les aspects sociaux :

- Promouvoir la Dénormalisation du Tabac

- Préalable : **CHARTRE DE LA BONNE CONDUITE**

LA FINALITE

« Le jour où fumer ne sera plus perçu comme un signe de succès individuel et **quand le tabac ne sera plus considéré comme** une mesure de richesse nationale et **une marchandise légitime** dans le commerce international »

Dr. Alfred Munzer (Pneumologue et membre de la FCA)

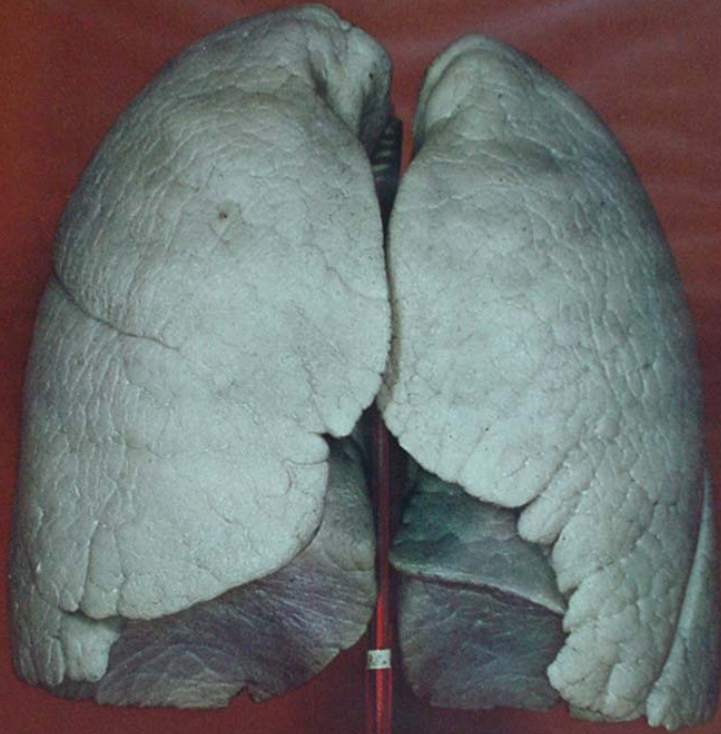
PLUS JAMAIS CA !



MERCI
DE VOTRE
BIEN AIMABLE
ATTENTION



Déscolarisés : 80% Consommation globale de Tabac de la Jeunesse.



POUMONS SAINS

COMITÉ NATIONAL CONTRE LE TABAGISME



POUMONS TABAGIQUES

COMITÉ NATIONAL CONTRE LE TABAGISME



ABUS DANGEREUX POUR LA SANTE

=> FUMER EST MORTEL...

DISPOSITIONS DE LA C.C.L.A.T.

- **Lutte contre la contrebande :**
traçabilité, coopérat° régionale, etc
- **Taxation des produits du tabac**
- **Vente des produits en Hors taxe
réduite ou abolie.**
- **Composition en Ingrédients révélée.**
- **Action en Justice encouragée**

MISE EN ŒUVRE DE LA C.C.L.A.T.

Organe directeur de la CCLAT =
Conférence Des Parties (C.D.P.)

- Composition : Etats Membres ayant ratifié la CCLAT
- Rôle : Coordonne et assure le suivi
- Moyens Techniques :
Bureau, Organismes internationaux partenaires, ONG, etc



=> FUMER EST MORTEL...



=> CONSOMMATION DANGEREUSE...